Colis suspect et mise en danger de la vie d'autrui

Par **anthony59**, le **28/04/2005** à **05:20**

Admetons une situation:

nous sommes dans le métro, une sacoche est abandonné sur un quai façe à la voie, la police met en place un périmètre de sécurité et demande l'interruption de trafic total.
Or, les trains continuent à passer sans s'arretter.
Le responsable de la ligne arrive sur place et decide que le trafic sera interompu totalement que lorsque le deminage sera pret.
La police explique que si la sacoche explose au moment où un train passe, il y aura beaucoup de bléssés mais celui-ci ne veut toujours rien entendre..

Ce responsable RATP a-t-il le droit d'aller à l'encontre de ce que dit la police?
Pourrais-t-on retenir une mise en danger d'autrui?

Par **anonym**, le **28/04/2005** à **16:12**

je pense au délit de risque causé à autrui mais il est vrai que le prévenu n'a fait "que" désobéir à un ordre des policiers et non à une obligation particulière prévue par la loi ou le règlement...

Par **anthony59**, le **29/04/2005** à **05:14**

D'accord mais qui est le seul juge pour savoir s'il faut interompre totalement ou non le trafic?
A mon avis ca ne peux etre que le plus gradé des policiers qui peux décider, non?

Parce que dans le cas que j'ai présenté, non seulement le responsable RATP refuse d'arreter le trafic mais la station directrice de la police confirme la chose, à savoir qu'il faut attendre l'arrivée du déminage pour stoper le trafic malgrès ce le desaccord annoncé des policiers sur le terrain.

De plus, j'ai appris qu'apparament, il s'agirait d'un accord non officiel entre la RATP et la police pour que, pendant un colis suspect, les trains continuent à passer mais sans arreter..
Je trouve ca scandaleux, le fric passe avant la securité des passagers. Certains doivent oublier les drames de Saint Michel ou même de Madrid qui ne sont pas si loin que ca..

Par **Yann**, le **08/05/2005** à **09:29**

C'est vrai mais en même temps vu la vitesse à laquelle passe un métro s'il ne s'arrête pas à la station je pense que le risque est limité. En effet à moins que l'hypothétique bombe n'explose juste au moment où la rame passe il n'y a presque aucun dommage possible. Le risque est trop minime par rapport aux conséquences d'un arrêt d'une ligne de métro.

Par **anthony59**, le **08/05/2005** à **13:40**

Oui mais le risque existe!
Certe, le risque est faible mais si une eventuel bombe explose au moment où le rer passe, il y aura ds victimes, c'est certain. Et là qui sera responsable juridiquement des victimes?? La RATP parce qu'ils n'ont pas voulu arreter le trafic ou les policier présents parce qu'ils n'ont pas réussi à faire respecter leur autorité?

Par **Yann**, le **08/05/2005** à **14:10**

Oui, mais admet que le risque est vraiment minime. Je sais qu'Olivier a le permis de conduire et pourtant je continue à prendre ma voiture, même s'il y a un risque pour qu'il soit sur la route en même temps que moi (ce qui limite d'un coup mon espérance de vie).
On ne peut pas vraiment faire autrement que de continuer comme ça. D'autant que des colis suspects il y en a presque tous les jours, de la grand mère qui oublie ses courses au lycéen étourdi.
Je suis d'accord pour dire que dans un monde idéal on devrait attendre que le déminage soit passé (ou qu'Olivier ait garé sa voiture), mais c'est pas viable en pratique.
Pour ce qui est de la responsabilité il faut voir qui a pris la responsabilité de continuer à laisser circuler les rames alors qu'il y a une alerte. Moi je dirais la RATP dans la mesure où elle a préféré l'aspect financier à celui humain.

Par **anthony59**, le **08/05/2005** à **16:58**

Dans le cas que je présente et que j'ai vu dans la réalité, c'est la RATP qui décide, et pas la police!!
C'est le monde à l'envers en gros?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés